



Contestation du fond d'un testament

Par **diouy**, le **14/01/2008** à **16:03**

bonjour, voila ma soeur celibataire sans enfants decedee , d'un cancer, fait de mon frere son legataire universel devant notaire, pour que ces volontes soient respectees la veille de son operation,du cerveau a paris, mon pere et une de mes soeur etait a l'hopital ce jour la, donc au courant ma soeur DCD a toujours dis que son appartement de toulon elle le donerai a mon frere et toute la famille le savait , une de mes soeurs, profite de la faiblesse de ma soeur , pour la faire monter apres sa convalescence a toulon et faire annuler le premier testament et se faire mettre legataire universelle, mon frere a averti chacun de nous lors du testament,ma soeur a fait ca en cachette, a renie toutes ses freres et soeurs lors de nos visites a toulon, et le fait de faire aller ma soeur a toulon etait dans ce seul but et la ecarte de toute sa famille qui a part elle seule est la bas , de ses amis a paris aussi, je desire savoir comment contester le fond du testament, pour que les dernieres volontes de ma soeur soient respectees sachant que mon frere nous a bien dis qu'il ne partagerai pas , et dont ma demie soeur et moi sommes entierement d'accord car se sont les volontes de ma soeur DCD ma soeur qui etait presente a l'hopital avec mon pere refuse de soutenir mon frere sous de faux pretextes , vu que mon pere lui a donne une petite maison afin qu'elle ne bouge pas, je voudrai donc savoir comment contester le fond du second testament, car ma soeur operee etait votre terme est sous captation je crois, et le tribunal a saisis, merci d'avance